

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je passe la parole à Monsieur MAREAU pour les questions.

QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur MAREAU : Ma **première question** : L'an dernier, nous évoquions encore la nécessité d'inventorier et de photographier l'ensemble du matériel entreposé dans l'ancienne piscine d'hiver de Montreux, qui représente environ 905 m² de surface utile. L'objectif envisagé était de mettre ces objets en vente sur un site Internet, afin de leur donner une seconde vie.

Lors du conseil municipal de septembre 2024, vous nous avez informés avoir donné gratuitement une partie de ce matériel aux communes de la Communauté de communes, et plus particulièrement aux écoles. Vous avez également indiqué qu'aucun inventaire n'avait été réalisé avant ces dons. Vous avez précisé qu'il s'agissait, selon vous, de matériel professionnel obsolète.

Or, il est de notoriété que ce bâtiment contenait non seulement du matériel professionnel, mais aussi de nombreux objets encore utilisables : matériel de cuisine (couverts, assiettes, casseroles, etc...), cartons de livres, et surtout une très grande quantité de mobilier (tables, chaises, placards, présentoirs, panneaux, etc.). Le volume était tel que les objets étaient stockés les uns sur les autres sur toute la surface.

Même si certains éléments ne sont plus conformes aux normes en vigueur pour des écoles ou des crèches, cela ne signifie pas qu'ils sont hors d'usage ou sans valeur. Ils auraient très bien pu être proposés aux habitants, même à prix modique, puisque ce matériel appartient à la commune, donc à ses administrés.

Lors de ce même conseil, vous aviez indiqué qu'une liste des objets donnés serait fournie lors de la séance suivante. Or, cette liste ne nous a jamais été communiquée.

Nous souhaiterions donc savoir : où est cette liste des objets donnés ?

Compte tenu de l'ampleur du stock entreposé dans ce bâtiment, cette liste devrait être conséquente. Enfin, vous aviez déclaré, je cite Monsieur DUBOIS : « Lorsque nous donnons quelque chose, il y a des attributions déléguées ou des délibérations. Lorsque nous jetons quelque chose – parce que pour l'instant nous ne jetons pas – il y aura certainement aussi des informations. »

Nous aimerions donc savoir où en est exactement la gestion de l'ensemble de ce matériel : ce qui a été donné, ce qui reste, ce qui pourrait être valorisé, et quels sont les projets pour ce qui n'a pas encore été traité.

Peut-être que les habitants de Sablé seraient intéressés à l'idée d'acquérir, pour quelques euros, certains objets encore en bon état.

Dans une période où les temps sont difficiles pour beaucoup de familles, il est d'autant plus important de donner une seconde vie aux objets encore utilisables, plutôt que de les laisser se dégrader ou de les éliminer sans les valoriser.

Ma **deuxième question** : Vous avez signé, le 25 novembre 2024, l'attribution déléguée n° V-140-2024 concernant la mission d'AMO de programmation pour la création d'ateliers municipaux, confiée au cabinet CRESCENDO (49400 Saumur) pour un montant de 25 200 € TTC.

Selon l'article 2 du contrat, la tranche ferme devait débuter dès la notification du marché et durer 8 mois, soit de mi-novembre 2024 à mi-juillet 2025.

La première phase de la mission devait donc être achevée cet été.

Pourtant, dans la réponse que vous m'avez transmise suite à mon email du 5 novembre 2025, vous indiquez : « Comme la mission d'AMO n'est pas terminée à ce jour, le rapport définitif n'est donc pas restitué et la tranche optionnelle non activée. »

Nous sommes surpris de constater que la tranche ferme ne soit pas terminée, alors que le contrat prévoyait une durée maximale de 8 mois et que l'échéance est dépassée de près de quatre mois.

Pourriez-vous nous préciser les raisons du retard pris dans la réalisation de la tranche ferme, la date à laquelle le document final sera transmis au Conseil Municipal, ainsi que votre position concernant l'activation éventuelle de la tranche optionnelle ?

Enfin, il est particulièrement étonnant que, lors de ce même Conseil Municipal, nous soyons amenés à nous engager dans l'achat d'un nouveau bâtiment, alors que nous ne disposons même pas encore du

rapport de l'AMO, document pourtant indispensable pour réfléchir sereinement et objectivement à l'avenir de nos ateliers municipaux.

Pour rappel, la tranche optionnelle concerne : Assistance pour le suivi des phases de conception (ESQ, APS, APD), pour un montant de 8 400 € TTC.

Ma troisième question : Nous avons pu lire dans la presse, il y a quelques jours, qu'un chiffrage du préjudice subi par la Ville à la suite de la manifestation de la FDSEA était en cours. Où en est ce chiffrage et quand pourrions-nous en prendre connaissance ?

Par ailleurs, il est également mentionné que vous, Monsieur le Maire, avez effectué un rapport de constatation d'infraction auprès de la gendarmerie pour « dégradation de l'espace public ». Pouvez-vous nous préciser s'il s'agit, d'un dépôt de plainte au nom de la commune ?

Quatrième question : Nous avons constaté, il y a quelques semaines, qu'une association de notre Ville a relancé le débat concernant l'avenir de la parcelle de la Peupleraie, située en bord de Sarthe, à proximité du cimetière.

Cette interrogation nous semble légitime : allons-nous pouvoir préserver tout ou une partie des arbres présents sur cette parcelle et aux alentours ? Et surtout, un débat sera-t-il organisé au sein du Conseil Municipal ou avec les habitants afin de discuter de l'avenir de ce site et de son patrimoine arboré ?

Cinquième question : Cette question s'adresse à vous, Monsieur le Maire, à double titre : en tant que premier représentant de notre ville, mais également en votre qualité de premier Vice-Président de notre Communauté de communes, en charge de l'aménagement du territoire.

Un aménagement important a récemment été réalisé par La Poste sur la zone d'activité Ouest Park, sujet dont nous avons déjà parlé en Conseil Municipal. Or, ces derniers jours, des postiers ont manifesté pour dénoncer leurs conditions de travail dans ce nouveau site.

Selon leurs propres déclarations, « *les conséquences pour l'utilisateur peuvent paraître invisibles, mais elles sont bien réelles* ».

Bien entendu, vous n'avez aucune obligation légale de contacter La Poste lorsque vous entendez parler de difficultés internes.

Cependant, en tant que garant de l'intérêt général, du bon fonctionnement des services utiles à la population et dans le cadre du devoir moral et politique lié à votre fonction, il nous semble légitime de vous poser la question suivante :

Avez-vous pris contact avec les services de La Poste pour vous informer directement de la situation et exprimer les éventuelles inquiétudes concernant les conséquences pour les habitants de notre commune ? Je vous remercie de m'avoir entendu.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. S'agissant de votre première question, c'est simple, je vous invite à regarder le dossier du conseil du 16 décembre 2024, vous avez bien les listes des objets ayant fait l'objet d'un don aux communes ou aux associations.

Pour le reste, nous avons bien conservé ce qui pouvait l'être mais également mis en recyclage ce qui était hors service.

Votre 2^{ème} question qui porte sur l'AMO confiée au Cabinet CRESCENDO et portant sur une délocalisation à prévoir des ateliers municipaux.

Je tiens tout d'abord à rappeler que le site des ateliers du Pont de Vaige ne présente pas les conditions de sécurité adaptées pour le travail de nos agents, c'est ce qu'on a dit tout à l'heure.

Cette situation connue depuis 2003 ne nous permet plus de tergiverser. Il y a maintenant, à peu près 3 ans, j'ai demandé aux agents de la Régie bâtiment d'établir, en lien avec les ressources internes présentes, un cahier des charges permettant de définir leurs besoins pour un plein exercice de leurs activités dans des locaux qui soient adaptés.

A la fin de cet été, le rapport de première intention du Cabinet CRESCENDO pour une délocalisation sur le site de la Fouquerie ne répondait absolument pas à nos attentes en matière d'espace et présentait des coûts qui n'étaient pas acceptables non plus.

Quelques temps avant, une opportunité d'acquisition sur un bâtiment déjà construit s'était présentée : nous ne l'avons pas totalement écartée, désireux d'avoir plusieurs cartes en mains afin de

pouvoir satisfaire aux besoins des agents concernés. Le cabinet CRESCENDO a donc également travaillé sur cette piste et a confirmé qu'il était possible de répondre aux besoins du service dans l'espace existant et à un coût qui était beaucoup plus acceptable.

Lors de cette séance, nous avons donc proposé de délibérer pour l'acquisition des locaux ex-Sanitaire Services et ainsi enfin avancer sur ce projet de délocalisation des ateliers municipaux.

Concernant votre 3^{ème} question s'agissant de la FDSEA et du chiffrage suite à la manifestation. Alors oui, le Maire effectue aussi les rapports de constatations... Pour votre parfaite information voici comment cela se passe pour toutes les manifestations et pas uniquement pour celles des agriculteurs ! On le fait systématiquement.

Les manifestants sont informés par la police municipale qu'il n'est pas toléré de dégradations de l'espace public pendant une manifestation. Selon les troubles constatés ou non, la police municipale, sous mon autorité, effectue un rapport de constatations transmis à la gendarmerie. Un chiffrage est ensuite réalisé pour la remise en état du site dégradé qui est d'ailleurs toujours le même, on retrouve toujours le rond-point de la route de la Flèche.

Lors de la manifestation du 18 septembre dernier pour laquelle j'ai porté plainte au nom de la commune, le préjudice était de 1 152 €. Pour cette dernière manifestation, j'attends le chiffrage du préjudice.

Le droit à manifester est respectable et constitue un droit fondamental de notre République, il n'est pas envisageable – pour moi – de le remettre en question.

Pour autant, il serait bon que les manifestants, aussi, apprennent à respecter l'espace public utilisé par tous. Les contribuables saboliens n'ont pas forcément à assumer les coûts pour des causes qui dépassent très largement la sphère communale.

Concernant la Peupleraie. Vous évoquez cette Peupleraie, rue Aristide Briand. Alors, avant d'organiser – comme vous le dites – un débat sur le sujet et qui serait sans doute, selon vous, un moyen de « briller » devant un public, nous allons tout d'abord honorer la demande de rendez-vous adressée à l'Association AIME. Le 26 novembre dernier, une rencontre a d'ailleurs été planifiée et elle se déroulera mercredi 17 décembre, soit après demain.

Concernant la Poste, s'agissant de la Poste et des conditions de travail des salariés, j'ai eu connaissance quelques heures avant l'événement – encore par un canal parallèle – du déroulement de cette manifestation sans même en connaître le ou les motifs.

Il faut croire que les représentants syndicaux n'étaient pas très désireux de m'avoir à leur écoute pour me faire part de leurs inquiétudes et revendications. Je l'ai appris de façon inopinée.

Mesdames et Messieurs, je vais déjà remercier les services de leur travail pour cette année 2025. Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de Noël et de belles fêtes de fin d'année. Reposez-vous bien et au plaisir de vous retrouver.

La séance est levée à 20h00.
